

VILLE DE DONNACONA  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 28 janvier 2019 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Madame Sylvie Lambert  
Monsieur Francis Bellemare  
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) :

Monsieur Jean-Pierre Pagé

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

#### **RÉSOLUTION : 2019-01-020      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 28 janvier 2019. Il est 19 h 00.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **RÉSOLUTION : 2019-01-021      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Première période de questions**

---

#### **RÉSOLUTION : 2019-01-022      Adhésion au programme d'assurances des OBNL de l'UMQ**

---

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un ou des assureurs, qui offriront la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

Que le conseil autorise la Ville de Donnacona à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un ou des assureurs, qui offriront la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

Que le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, les OBNL énumérés à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité*

---

### **RÉSOLUTION : 2019-01-023      Retour des sommes au surplus libre**

---

CONSIDÉRANT QUE certains projets qui devaient être financés à même le surplus de la Ville en 2018 ont été réalisés à moindre coût, financés autrement ou reportés;

CONSIDÉRANT QUE les sommes qui avaient été affectées à ces projets et qui n'ont pas été utilisées doivent être retournées au surplus libre de la Ville;

CONSIDÉRANT le détail de ces sommes énoncé au tableau préparé par la trésorière et directrice des services administratifs;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu que le conseil municipal autorise la trésorière et directrice des services administratifs à retourner la somme de 26 725 \$ au surplus libre de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

---

### **RÉSOLUTION : 2019-01-024      Autorisation de paiement de deux factures de décembre 2018**

---

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au paiement de deux factures de transport de neige de décembre 2018;

CONSIDÉRANT les factures d'André Blanchette et Fils inc. numéro 13726 au montant de 1 810,25 \$ taxes incluses et la facture numéro 13742 au montant de 2 445,40 \$ taxes incluses;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

D'autoriser le paiement des factures 13726 et 13742 d'André Blanchette et Fils inc. d'un montant total de 4 255,65\$ taxes incluses pour le transport de neige;

D'autoriser une dépense de 4 255,65 \$ à même le poste budgétaire no 02-330-00-515 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2019-01-025**      **Lettre d'entente 2014-13 relative à la division en deux départements distincts du service des travaux publics ainsi que du service des loisirs et de la culture et modification des articles 18.01 et 19.02 de la convention collective;**

---

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et les représentants du syndicat concernant la lettre d'entente 2014-13 relative à la division en deux départements distincts du service des travaux publics ainsi que du service des loisirs et de la culture et modification des articles 18.01 et 19.02 de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les parties jugent opportun de procéder à la conclusion d'une lettre d'entente;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

Que le conseil municipal approuve la lettre d'entente numéro 2014-13 relative à la division en deux départements distincts du service des travaux publics ainsi que du service des loisirs et de la culture et modification des articles 18.01 et 19.02 de la convention collective;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville cette lettre d'entente.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2019-01-026**      **Aide financière - Carrefour FM Portneuf**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 15 janvier 2019, par laquelle l'organisme demande une aide financière de la Ville dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de verser une aide financière de 100,00 \$ à Carrefour FM Portneuf pour les activités de l'organisme;

D'autoriser une dépense de 100,00 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**Deuxième période de questions**

---

**RÉSOLUTION : 2019-01-027**      **Levée de la séance**

---

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 19.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé,  
maire  
Président de l'assemblée

---

Pierre-Luc Gignac, greffier  
Secrétaire